



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 16 mars 2004

Diffusion restreinte
CDL-DEM-PV(2004)001
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

**19^e REUNION DE LA SOUS-COMMISSION SUR
LES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES
(Venise, le 11 mars 2004 à 14 h. 30)**

RAPPORT DE REUNION

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel qu'il figure dans le document CDL-DEM-OJ(2004)001.

2. Lignes directrices et rapport explicatif sur la législation relative aux partis politiques : questions spécifiques

M. Vogel présente le document CDL-DEM(2004)001. Ce document tient compte des avis de la Commission de Venise relatifs à la question des partis politiques dans plusieurs Etats, ainsi que des lignes directrices sur l'interdiction et la dissolution des partis politiques et les mesures analogues (CDL-INF(2000)001) et des lignes directrices sur le financement des partis politiques (CDL-INF(2001)008). Il se fonde sur la codification opérée par la Cour européenne des droits de l'homme, l'Assemblée parlementaire et d'autres organismes du Conseil de l'Europe. M. Vogel souligne la contribution des autres membres, notamment de M. Tuori, co-auteur du rapport, et de M. Klucka.

La sous-commission adopte les lignes directrices et le rapport explicatif sur la législation relative aux partis politiques : questions spécifiques (CDL-DEM(2004)001), avec quelques modifications.

3. Autres questions

Le secrétariat indique qu'il pourrait être souhaitable de préparer d'autres études relatives aux partis politiques.

LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIE

M. Luan OMARI, Vice Président de l'Académie des Sciences d'Albanie

ANDORRE

M. François LUCHAIRE, Ancien Président de la Cour constitutionnelle d'Andorre

FINLANDE

M. Kaarlo TUORI, Professeur de droit administratif, Département du droit public, Université d'Helsinki

FRANCE

M. Olivier DUTHEILLET DE LAMOTHE, Conseiller d'Etat, Conseil constitutionnel

ALLEMAGNE

M. Helmut STEINBERGER, Professeur, Université de Heidelberg

ISLANDE

M. Hjörtur TORFASON, Ancien juge à la Cour Suprême d'Islande

IRLANDE

Mme Finola FLANAGAN, Directeur Général, Attorney General's Office

LETTONIE

M. Aivars ENDZINS, Président de la Cour constitutionnelle

LITANIE

M. Kestutis LAPINSKAS, Juge à la Cour constitutionnelle

LUXEMBOURG

Mme Lydie ERR, Membre du Parlement

MALTE

M. Ugo MIFSUD BONNICI, Président Emeritus

FEDERATION DE RUSSIE

M. Marat BAGLAY, Ancien Président, Cour Constitutionnelle

SLOVAQUIE

M. Ján KLUCKA, Juge, Cour Constitutionnelle

SUEDE

M. Hans Heinrich VOGEL, Professeur de droit public, Université de Lund

SUISSE

M. Giorgio MALINVERNI, Professeur, Université de Genève

TURQUIE

M. Ergun ÖZBUDUN, Professeur, Université de Bilkent

SECRETARIAT

M. Gianni BUQUICCHIO
M. Thomas MARKERT
M. Pierre GARRONE
Mlle Caroline MARTIN
M. Gaël MARTIN-MICALLEF